

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°44-2024

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le deux décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 14 <u>Date convocation</u> 26/11/2024 <u>Date d'affichage</u> 26/11/2024	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (absent jusqu'à la délibération 47), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

OBJET : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION «LA CLE DES CHAMPS»

Monsieur le Maire rappelle que l'association «La Clé des Champs» a développé des services autour du temps scolaire sur les communes de Florentin, Aussac, Lagrave, Marssac et Terssac pour les services d'accueil péri et extra scolaires (CLAE, CLSH).

Ces communes ont souhaité confier à l'association une mission d'intérêt général. Pour 2025, la subvention à verser s'élève à 30 000 euros. Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce montant de 30 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE à 14 voix et un absent :

- D'adopter l'attribution de la subvention à l'association «La Clé des Champs» pour un montant de 30 000 euros.
- Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.

Le Secrétaire,



Philippe CHABBAL



Le Maire,



Yves CHAPRON